

comme les précédentes, mais qui ne m'a fait séparément aucun don de cinquante pistoles. La *Gazette de Berne* a donc été en cela mal informée, et notre dernier *Mercure*, où mes vers ont été insérés, auroit pu la redresser sur cet article. J'ai remis entre les mains des personnes que vous m'indiquez le Menagiana qui coûte dix francs, et qu'un autre que moi n'auroit pas eu à moins de trois francs le volume parce qu'il en reste actuellement peu d'exemplaires². Il m'auroit été fort aisé de vous déduire comme vous me le proposez, ces dix francs sur les dix-huit du mois prochain, mais il se trouve que j'ai avancé il y a déjà du tems à M. Petitot qui est ici cette somme de dix-huit francs à la prière de madame sa mère qui vous en auroit fait tenir autant à mon acquit, ce qui présentement peut avoir lieu, parce que si elle ne vous envoyoit que huit francs elle n'auroit pas la commodité de me faire compter ici les dix qui lui resteraient. Je crois donc qu'outre les dix francs que vous toucherez de M. de Berbis³ pour le prix du Menagiana, il vaut mieux vous laisser encore toucher les dix-huit francs que madame Petitot a entre les mains et me réserver à ne vous envoyer que huit francs au commencement de l'année prochaine. Il me paroît que de cette manière il y aura moins d'embaras. Toute la famille vous souhaite une parfaite santé. J'en fais de même, et suis, mon cher fils, votre très affectionné père.

DE LA. MONNOYE.

Le Menagiana que vous recevrez a ceci de particulier que les endroits jugés licencieux y ont été conservés, et que les changemens qu'on devoit mettre à la place ont été renvoyés à la fin de chaque volume.

i On peut voir tous les détails de cette affaire dans une lettre adressée par M. de La Monnoye au président Bouhier. C'est le 9 février 1721 que, dans un souper chez madame de Gaylus, le duc de Villeroi décida cette pension, et trois jours après. « le vendredi, raconte La Monnoye, madame Girault (une de ses amies) me surprit agréablement, lorsqu'étant venue en carrosse me prendre pour aller chez madame de Gaylus elle me mit en main les six cens livres en Ireize louis d'or et six pièces de cinquante sols. » Il ajoute qu'ayant été remercié son bienfaiteur, M. le duc lui ferma la bouche, en lui disant : « Oubliez cela, c'est à moi de me souvenir que je suis votre débiteur. » (Euvres choisies, in-4o, tome XI, page 257. Note de M. E. Bougaud).

² Menagiana, ou les bons mois de Ménage, recueillis par ses amis. Troisième édition plus ample de moitié et plus correcte que les précédentes, Paris, Florentin Delaulne, 1715, 4 vol. in-12. Un des ouvrages les plus curieux de M. de La Monnoye. On regrette d'y trouver des passages trop légers, souvent même licencieux. La censure en arrêta le débit, et obligea l'auteur à y mettre des cartons. (Note de M. E. Bougaud). Ajoutons que La Monnoye employa tant de temps à faire les corrections demandées que toute l'édition censurée s'écoula dans l'intervalle.

³ La famille de Berbis, qui donna plusieurs conseillers au Parlement de Dijon, avait des terres près d'Auxonne. S'agit-il ici de M. de Berbis de Longecour ? On l'ignore.